

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

**JEUDI 6 JUILLET 2017
à 20 HEURES
Salle du Conseil municipal en Mairie**

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 mars 2017.

- 1 Attribution de la subvention annuelle 2017 à l'association locale « Avenir Football Club Saint-Cyr ».
- 2 Délégation de service public par voie de régie intéressée pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique municipal - Rapport d'activité 2016.
- 3 Indemnité pour le gardiennage de l'église.
- 4 Création du Comité Local des Jeunes (CLJ).
- 5 Actualisation de la tarification des services municipaux.
- 6 Construction de 94 logements locatifs sis rue de l'Aérostation Maritime à Saint-Cyr-l'Ecole - Garantie communale pour des emprunts contractés par la société d'HLM CODELOG.
- 7 Avenant n° 1 au marché n° 2014-24 relatif à la restauration collective en liaison froide - lot n° 1 Services de la Ville.
- 8 Convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public pour l'implantation de points d'apports volontaires (PAV) avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc. Approbation de la convention.
- 9 Convention de mutualisation de services pour l'opération d'implantation de points d'apport volontaire (PAV) avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.
- 10 VEOLIA EAU. Service de l'assainissement. Rapport annuel du délégataire pour 2016.
- 11 Avenant à la convention relative à la subvention accordée à la restauration administrative pour les personnels de l'Etat relevant du Ministère de l'Éducation Nationale.

12 Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison des Associations - Indemnisation des concurrents et des membres du jury ayant la même qualification professionnelle ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer le marché.

Pour information :

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 22 avril 2014. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 30 juin 2017



Le Maire,

Bernard DEBAIN